

Aperçu des différents projets d'Etat palestinien (1965-1978)

Les populations qui occupaient la Palestine avant l'arrivée des tribus hébraïques ne s'assimilèrent jamais à elles ; et si Titus, en 70 ap. J.-C. expulsa les tribus juives, les autochtones, eux, restèrent sur leur terre. Ils se croisèrent ensuite avec les envahisseurs successifs.

L'arrivée massive des nouveaux immigrants juifs, au XIX^e siècle, en mettant en évidence leurs particularités ethnique et culturelle, fit sentir aux Palestiniens la nécessité où ils étaient de s'unir et de réagir.

L'exil forcé des Palestiniens en 1948, leur vie dans les camps de réfugiés, les massacres que leur infligèrent certains « frères arabes », les fortifièrent dans leur volonté de retourner sur leur sol national pour y fonder leur propre Etat et y retrouver la dignité et la paix, sans toutefois couper les ponts avec le monde arabe.

Dans le passé, de nombreux projets d'Etat palestinien furent établis. Aujourd'hui, ce sont ceux proposés depuis 1965 qui retiennent le plus l'attention ; ils envisagent trois types de solution : la création d'un seul Etat en Palestine, celle de deux Etats juxtaposés et enfin l'établissement d'une Fédération ou d'un Etat binational. Tous procèdent de la conviction qu'aucune paix durable ne pourra s'établir dans la région sans le consentement des Palestiniens et des Juifs en Israël. Comme on peut l'imaginer, ils suscitent en Israël des réactions variées.

I. — Un seul Etat démocratique et laïc

Fait sans précédent dans la région, la Résistance palestinienne proposa officiellement en 1965 un projet d'Etat démocratique et laïc ; un tel projet défiait à la fois les Etats arabes « progressistes » toujours attachés à ce que l'islam demeure la religion de l'Etat, la droite palestinienne qui envisageait la création d'un Etat exclusivement arabe, et enfin l'idéologie sioniste qui exige un Etat exclusivement juif.

Le projet de la Résistance exigeait seulement des Juifs qu'ils abandon-

nassent l'idéologie sioniste ; en contrepartie, le nouvel Etat leur garantissait une totale égalité dans tous les domaines. Le projet allait jusqu'à envisager qu'un Juif assume la présidence de l'Etat, et ceci, non « à cause de (ou malgré) sa religion ou de la secte à laquelle il (appartiendrait) mais en vertu de son mérite comme Palestinien » (1). En 1970, le Fath précisait que cette égalité n'impliquait « ... aucune distribution stricte et fixée à l'avance, sur des bases religieuses, des fonctions politiques et des autres postes importants. Le modèle libanais... est complètement étranger à l'esprit de la Révolution » (1).

Dans l'esprit de la Résistance, il faudrait pour réaliser ce projet « détruire l'Etat d'Israël comme institution militaire et politique, mais évidemment pas ses habitants juifs » (2).

Pour atteindre ce but, on aura recours à la violence révolutionnaire et à la guerre populaire de longue haleine. Cette dernière constitue pour certains théoriciens (3) la condition *sine qua non* pour la réalisation de l'Etat laïc, car durant cette longue lutte les habitants d'Israël et les Palestiniens se purifieront de leur sectarisme et de leur chauvinisme.

En vertu de liens historiques et géographiques le nouvel Etat fera partie intégrante du monde arabe.

Les caractéristiques que nous venons de décrire font alors, à quelques nuances près, l'unanimité de toutes les organisations. Les conceptions divergent en revanche quant à la nature du régime de l'Etat. El Fath se contente de dire que l'Etat sera « progressiste, anti-impérialiste et anti-colonialiste ». Les organisations marxistes critiquent cette définition libérale et exigent un « Etat populaire et socialiste ».

Jusqu'à la veille de la guerre de 1973, soit jusqu'à sa 11^e session, le Conseil national palestinien (4) s'attache scrupuleusement à ce projet et rejette catégoriquement tout compromis prévoyant un Etat binational ou fédéral, ou la création d'un mini-Etat à côté d'Israël.

II. — Deux Etats en Palestine

En 1947, l'ONU adopte un plan prévoyant le partage de la Palestine en deux Etats. A l'époque, les Palestiniens, contrairement aux sionistes, rejetèrent ce plan, qui leur attribuait un territoire représentant 40 % seulement du sol palestinien alors qu'ils en possédaient 94 % et représentaient 70 % de la population (5). Cependant, afin d'éviter de tomber sous la tutelle hachémite, en 1949, les représentants des réfugiés palestiniens à

(1) El Fath, *La Révolution palestinienne et les Juifs*, Ed. de Minuit, 1970, p. 60.

(2) FDPLP, *La stratégie politique*, Beyrouth, 1970 (en arabe), p. 17.

(3) Omar MAHGOUB, La Palestine démocratique in *Shouhne Filistinia*, n° 41, p. 75-85 (en arabe).

(4) Parlement qui regroupe toutes les tendances des Palestiniens, qu'ils soient en exil ou dans les territoires occupés.

(5) Voir l'analyse détaillée de ce plan dans ma thèse, *Attitude de l'URSS envers le Mouvement national palestinien aux NU*, Reims (droit), 1975, p. 30-42.

la Conférence de Genève acceptèrent le principe du partage. Israël alors refusa de discuter avec eux (6). En 1950, chose incroyable, ce fut A. Shukairy — à l'époque représentant de la Syrie — qui proposa solennellement de résoudre le conflit en exécutant le plan de partage ; il fut soutenu par les représentants des royaumes arabes (7). Mais il se heurta à un nouveau refus israélien.

Brisant un long silence, Bourguiba, en 1965, relança l'idée du partage. Après la guerre de 1967, des personnalités arabes et palestiniennes (8) firent de même. Jusqu'à la guerre de 1973 leurs propositions furent systématiquement rejetées par la Résistance.

Cependant, après la guerre, la Résistance, sans abandonner son but final, modifie sa tactique (9). Diverses raisons l'y amènent. La première est certainement l'acceptation par la Syrie, dernier pays du champ de bataille, de la résolution 242, prévoyant de résoudre pacifiquement le conflit et reconnaissant l'Etat d'Israël. Vient ensuite le ralliement de la majorité des Etats de la région à l'idée d'une *Pax Americana*. Enfin, la crainte que la Cisjordanie ne retombe sous le joug hachémite (10).

La 12^e session du Conseil national palestinien (juin 1974) va préconiser la constitution « d'une autorité nationale indépendante mais combattante » sur toute parcelle de territoire récupéré.

La tendance la plus modérée va faire évoluer cette nouvelle conception, ainsi Saïd Hammani, représentant de l'OLP à Londres (11), prévoyait publiquement (12) des rapports pacifiques entre les deux Etats et envisageait pour la première fois que l'Etat laïc et unitaire se réalise pacifiquement avec le consentement des Israéliens. Il était un des premiers leaders du Fath (13) à voir dans les habitants d'Israël non une communauté religieuse, mais un peuple distinct (14). Yasser Arafat, pour sa part, ne manque jamais une occasion de répéter, depuis son discours à l'ONU, que le projet d'Etat démocratique et laïc n'est encore qu'un rêve.

La guerre civile au Liban ralentit cette évolution sans toutefois l'arrêter. Ainsi, dès le 21 juillet 1976, des représentants de l'OLP vont rencontrer à Paris des sionistes favorables à la création d'un Etat palestinien.

Dans le même sens, le Conseil national palestinien va, durant sa

(6) Mahdi ABDEL HADI, *La question palestinienne et les projets de solution politique*, Beyrouth, 1974, p. 163-166 (en arabe).

(7) Documents officiels de l'AG, *La Commission politique spéciale*, 6^e session, 14-1-1952, p. 208.

(8) Ahmed Beha el Dine, journaliste égyptien, Aziz Shehata, Hamdi Tagui, et autres...

(9) Interviews de différents leaders palestiniens, in *Shounne Filistinia*, n° 30.

(10) Au sein de l'OLP, une minorité rejeta cette analyse et va constituer ce que l'on appellera « le front de refus ».

(11) Assassiné le 3 janvier 1978 à Londres.

(12) N. HAWATMA (FDPLP) soutient cette position, mais en privé, in *Le Monde diplomatique*, janvier 1975, p. 3.

(13) Le FDPLP, dès 1969, reconnaissait l'existence « d'un peuple israélien ».

(14) *Jewish Chronical*, 5 avril 1975.

13^e session (mars 1977) atténuer sa formule et remplacer le terme « d'Etat combattant » par celui « d'Etat national indépendant ».

La première rencontre entre représentants de l'OLP et du Parti communiste israélien — qui n'a jamais mis en cause l'existence de l'Etat d'Israël — et la signature d'un communiqué commun prévoyant la création d'un Etat palestinien indépendant, s'inscrivent dans le même processus.

Actuellement, on relève donc une divergence au sein de la Résistance entre ceux qui croient que la constitution de cet Etat est une étape nécessaire dans la longue lutte qui engendrera l'Etat laïc, et ceux qui jugent cette étape superflue, voire dangereuse.

III. — *Un Etat binational ou fédéral*

Le projet Chomsky : le projet d'Etat binational avait eu de nombreux adeptes avant 1948. Mais depuis la naissance d'Israël, ses partisans se sont ralliés à l'ordre établi, ou ont préféré l'exil. A l'heure actuelle, le plus fervent défenseur de ce projet est certainement le célèbre linguiste Noam Chomsky. A ses yeux, un Etat juif ou un Etat palestinien laïc seraient tous deux antidémocratiques, le premier parce qu'il devrait gouverner plus d'un million d'Arabes non juifs, le deuxième parce qu'il nierait l'existence d'une nation israélienne. La réussite de ce projet exige que les gauches palestinienne et israélienne tombent d'accord sur un programme commun qui ait comme objectif « la création d'une société démocratique libre et socialiste » dans le cadre « de deux Etats fédéraux à parité absolue, garantissant une large autonomie associée à une étroite intégration économique (et des frontières très perméables... » (15).

Le projet du Matzpen : l'organisation socialiste israélienne (ISO), connue sous le nom de sa revue *Matzpen*, figure parmi les rares partis qui soutiennent la lutte armée des Palestiniens. Selon elle, la création d'un Etat palestinien à côté d'Israël n'éliminera pas les sources du conflit. Elle voit la solution du problème dans la création d'une grande fédération socialiste dans la région ; celle-ci verrait le jour au terme de deux luttes simultanées, la première, menée contre le sionisme, à l'intérieur d'Israël par les Israéliens eux-mêmes ; la deuxième, menée par les révolutionnaires arabes contre leurs régimes réactionnaires, aurait pour but la constitution d'une fédération révolutionnaire. Celle-ci obligerait Israël à restituer les territoires occupés, et précipiterait finalement un changement radical à l'intérieur d'Israël. C'est alors que la gauche israélienne devrait tenter d'intégrer pacifiquement Israël « dé-sionisé » dans cette grande fédération (16).

(15) Noam CHOMSKY, *Guerre et paix au Proche-Orient*, Paris, P. Belfond, 1974, p. 118. Sur la réaction des Palestiniens, voir Edward SAID, Chomsky and the question of Palestine, *Palestine studies*, Beyrouth, printemps 1975, p. 91-100.

(16) David SCHNALL, Native. Native anti-zionism : ideologies of radical dissent in Israel, *The Middle East Journal*, 1977, 2, p. 163-169. Les analyses de l'ISO sont développées dans les revues *Israc* et *Khamsin*, Maspero.

Avneri et la fédération sémite : cet ex-député à la Knesset propose un projet d'Etat fédéral sémite qui devrait se réaliser en trois phases. Dans une première phase, Israël devrait offrir son aide à la « nation palestinienne » pour qu'elle établisse son propre Etat. En un deuxième temps, on établirait une fédération unissant Israël et l'Etat palestinien. Finalement, on aboutirait à la création d'une grande confédération sémite groupant tous les Etats de la région (17).

La fédération de Ranaan Weiss : Ranaan Weiss, de l'Agence juive, proposait récemment un projet fédéral divisant Israël et les territoires occupés en huit cantons — cinq juifs et trois arabes — chacun gérant ses affaires internes. Le gouvernement central s'occuperait de la sécurité et des affaires extérieures. Il suggérerait d'adopter le système législatif américain (18). Depuis la visite de Sadate en Israël, il est le plus actif partisan de l'installation massive et rapide des colonies juives dans les territoires occupés.

Le projet du roi Hussein de Royaume Arabe Uni : le 15 mars 1972, le roi Hussein proposa que le royaume de Jordanie devienne le « Royaume Arabe Uni », composé de deux régions, la province de Jordanie et la province de Palestine. Chacune d'elles aurait un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif propre, et un gouvernant originaire de la province. Le roi serait le chef de l'Etat et détiendrait l'autorité exécutive centrale. Il serait assisté par une assemblée composée à égalité de représentants des deux provinces. Jérusalem serait la capitale de la province de Palestine.

Avant la guerre de 1973, les responsables israéliens, tout en ignorant purement et simplement l'existence du peuple palestinien dans leurs déclarations officielles, encourageaient implicitement les opposants à l'OLP à réclamer la création d'un mini-Etat palestinien. Dès que l'OLP eut révisé ses positions, les mêmes dirigeants rejetèrent fermement la création d'un tel Etat par crainte qu'il constitue « un cancer au cœur du Proche-Orient ».

En fait, à de rares exceptions près, les Israéliens de toutes tendances sont unanimes à rejeter le projet d'Etat démocratique. Le lien organique de cet Etat avec les pays arabes et l'article 6 de la Charte nationale palestinienne, qui ne reconnaît la nationalité palestinienne qu'aux Juifs « qui résidaient en Palestine avant l'invasion sioniste » (19) font, avec la liquidation de l'Etat d'Israël, l'objet des principales critiques. De même, ils sont presque unanimes à rejeter les autres projets (binational, sémite ou marxiste).

(17) U. AVNERI, *Israël sans sionisme*, Seuil, p. 165-166.

(18) *Haaretz*, Israël, 22 janvier 1977 (en hébreu).

(19) En fait, en 1970, le Conseil national palestinien décida que tous les Juifs vivant en Israël pourront être citoyens du futur Etat. Y. Arafat reconnâtra solennellement ce principe dans son discours à l'ONU.

Aujourd'hui, le plan Begin d'auto-administration (*self rule*) pour la Cisjordanie et Gaza qui se donne pour une nouveauté, conséquence du voyage de Sadate à Jérusalem, n'est en fait qu'une reprise des idées formulées par des leaders travaillistes connus pour leur intransigeance, résolu à empêcher les Palestiniens de s'autodéterminer (20).

La modération des Palestiniens trouve un écho chez certaines « colombes » israéliennes qui, dès la guerre de 1967, proposaient la création d'un Etat palestinien à côté d'Israël (21). Cependant, les plus modérés ne souffrent pas des réfugiés, et ne prévoient pas de revenir au plan de partage, mais seulement de restituer la Cisjordanie et Gaza. D'après des sondages effectués en décembre 1975, un quart seulement des Israéliens était favorable à la création d'un Etat palestinien (22). Le 25 décembre 1977, 41,4 % des personnes interrogées acceptent l'idée d'un retrait de la Cisjordanie (23). Toutefois, le sondage ne précise pas si la totalité de ces « colombes » accepteraient d'aller jusqu'à la reconnaissance d'un Etat palestinien. Il semble que leur préférence aille au projet du roi Hussein. Une chose est sûre, cependant : si Israël acceptait de son plein gré de reconnaître un Etat palestinien et de résoudre le problème des réfugiés de 1948, il apporterait un soutien décisif à la tendance modérée de la Résistance, qui pourrait ainsi abandonner définitivement et solennellement l'idée d'un recours à la force armée et envisager éventuellement de n'établir qu'avec le consentement des Juifs israéliens l'Etat démocratique et laïc.

Les Palestiniens, quant à eux, sont conscients qu'un Etat palestinien complètement coupé de la Jordanie et du monde arabe ne serait pas viable (et ce, en dépit des multiples études qui prouvent le contraire). Cependant, ils exigent que, pour une fois, on leur reconnaisse le droit de décider de leur propre sort, et de déterminer la nature des liens qui les uniraient au royaume hachémite.

La question du futur Etat palestinien est déterminante pour l'avenir de la paix dans la région. Il faut que le vent de la modération l'emporte pour épargner de nouveaux sacrifices inutiles puisqu'à la fin Palestiniens et Juifs israéliens sont condamnés à vivre ensemble.

Mohamed BADR,

Maître-assistant au CEROAC - Aix-en-Provence.

(20) Dès le 20 octobre 1975, S. PEREZ avait lancé son projet « d'autonomie interne » pour les Cisjordanais (*Haaretz*, 21 octobre 1975). La victoire écrasante, aux élections municipales en Cisjordanie, des candidats hostiles au projet et ouvertement favorables à l'OLP avait mis provisoirement à l'écart ce projet. On le retrouve à présent exprimé dans les points 2 à 13 du plan Begin. M. Dayan a toujours distingué entre les territoires occupés qui demeureraient sous la souveraineté israélienne, et les Palestiniens qui auraient le choix entre la citoyenneté israélienne ou jordanienne ; cette idée est développée dans les points 14 à 17 du plan Begin.

(21) Nahum Goldman, président du Congrès juif mondial ; les animateurs du « Conseil israélien pour la Paix » ; le RAKAH (PCI), et autres groupes.

(22) *Le Monde diplomatique*, mars 1977.

(23) Agence télégraphique juive, n° 1767.